

NOUVEAUTES 2010

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de l'ULM

S'il s'agit de votre **première demande de licence** auprès de la FFPLUM.

En application de la loi 99-223 du 23 mars 1999, dans son article 5, relative à la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage et désormais codifiée dans le Code de Santé Publique (notamment en son article L.3622-1) :

"La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives"

Vous devez donc, au moment de votre première demande de licence, être en possession d'un **certificat médical de moins de 3 mois, délivré par un médecin français** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'ULM. Il ne s'agit en aucun cas d'une visite médicale aéronautique, tous les docteurs en médecine sont habilités à effectuer un examen médical (médecin de famille). A noter, le certificat médical aéronautique sera reconnu à condition que la limite de validité de ce certificat inclût bien l'année concernée (2010).

*** Si vous souscrivez par Internet, afin que votre adhésion soit définitivement validée vous devez impérativement envoyer dans les huit jours suivants au siège de la FFPLUM :**

- soit l'original du certificat médical de non contre-indication (*de moins de 3 mois à la date de saisie*)
- soit pour les pilotes d'une autre classe d'aéronef, une copie du certificat médical DGAC (*en cours de validité*)

*** Pour une souscription par courrier, il vous suffit de joindre l'original de votre certificat médical de non contre-indication (*moins de 3 mois à la date d'envoi du formulaire*), ou la copie du certificat médical DGAC (*en cours de validité*), à votre demande de licence assurance 2010.**

☛ Pour guider le médecin dans son examen voici la liste des contre-indications édictées par le médecin national de la FFPLUM :

- Insuffisance staturo-pondérale
- Maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou de troubles du rythme à l'effort ou lors de la récupération
- Lésions pleuro pulmonaires évolutives
- Affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères, en particulier du rachis dorsolombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée
- Épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre
- Troubles métaboliques mal équilibrés et non contrôlés avec retentissement sur la vigilance

Pour toutes informations complémentaires, les médecins ou adhérents concernés sont invités à prendre contact avec le médecin fédéral **uniquement par courrier sous pli confidentiel** à :

FFPLUM
Dr Assaad ASSAKER
96 bis, rue Marc Sangnier
94704 Maisons-Alfort Cedex

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ULM CLASSE
PARAMOTEUR**

Je soussigné, Docteur :

Certifie avoir examiné Mr, Mme, Melle :

Né(e) le :

Demeurant à :

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la
pratique de l'activité paramoteur.

Fait à :

le :

Signature et tampon (obligatoire)